

### Assurances monde entier (dont France)

#### 1 Assurance santé

Avec la CFE, vous pouvez choisir d'adhérer à **1, 2 ou 3 assurances** en fonction de vos besoins (tarifications trimestrielles).

Âges	MONDEXPAT SANTÉ		FRANCEXPAT SANTÉ	
	SOLO	FAMILLE	SOLO	FAMILLE
0 - 24 ans*	162 €	477 €	138 €	255 €
25 - 29 ans*	171 €	504 €	162 €	255 €
30 - 34 ans	261 €	540 €	189 €	396 €
35 - 39 ans	282 €	654 €	222 €	468 €
40 - 44 ans	369 €	759 €	270 €	570 €
45 - 49 ans	408 €	882 €	339 €	702 €
50 - 54 ans	492 €	960 €	411 €	810 €
55 - 59 ans	573 €	1 110 €	471 €	897 €
60 - 64 ans	744 €	1 329 €	552 €	996 €
65 - 69 ans	780 €	1 392 €	582 €	1 044 €
Supérieur ou égale à 70 ans	819 €	1 461 €	609 €	1 098 €

\* Tarifs correspondants au contrat JeunExpat Santé

#### OPTION INDEMNITÉS JOURNALIÈRES, CAPITAL DÉCÈS, INVALIDITÉ (PAR TRIMESTRE)

RESSOURCES ANNUELLES	Égales ou supérieures à 48 060 €	Entre 48 059 € et 32 040 €	Inférieures à 32 039 €
	78 €	51 €	39 €

RetraitExpat Santé	Tarifs trimestriels
Solo	441 €
Famille	804 €

<sup>1</sup> Si vos ressources sont inférieures à 11 749 €, vous pouvez éventuellement bénéficier de la catégorie aidée pour l'assurance de base maladie-maternité. Ce dispositif ne concerne que les adhésions individuelles des Français expatriés hors de France et d'Europe. La demande doit être formulée auprès du consulat de rattachement. Montant de la cotisation trimestrielle « catégorie aidée » : 228 €. En savoir plus : <https://www.cfe.fr/categorie-aidee>.

#### 2 Accidents du travail - maladies professionnelles

MONTANTS TRIMESTRIELS	Taux	Base annuelle minimale de cotisations : 21 328 €	Base annuelle maximale de cotisations : 170 624 €
	1,15 %	60 €	492 €

#### Pour les étudiants stagiaires

**Accidents du travail** (stages conventionnés uniquement) par trimestre ..... 60 €

\* Les cotisations assurance santé sont fixées par arrêté ministériel et peuvent être modifiées à n'importe quel moment en fonction de la parution d'un nouvel arrêté.

### 3 Vieillesse (retraite) - Veuvage

RESSOURCES ANNUELLES	Égales ou supérieures à 48 060 €	Entre 48 059 € et 24 029 €	Inférieures à 24 029 €	Assurés âgés de moins de 22 ans
Catégorie	1ère	2ème	3ème	4ème
Base de calcul de la cotisation	48 060 €	36 045 €	24 030 €	12 015 €
Montant trimestriel	2 148 €	1 611 €	1 074 €	537 €

<sup>1</sup>Montant identique pour la personne qui adhère en tant qu'ancien assuré d'un régime obligatoire français.

## COTISATION RETRAITE POUR PERSONNE SANS ACTIVITÉ PROFESSIONNELLE ET CHARGÉE DE FAMILLE (enfant de moins de 20 ans)

**Assurance retraite** (vieillesse) par trimestre ..... 1 089 €  
17,87 % sur 507 fois le SMIC en vigueur au 01/01/2026 (12,02 €).

Possibilité aussi d'adhérer à l'assurance volontaire vieillesse en tant qu'ancien assuré obligatoire d'un régime français de Sécurité sociale (montant de la cotisation identique à celui de la cotisation vieillesse du salarié).